



Demandez votre carte

POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES



À partir du 1^{er} novembre 2023,
**vous devrez présenter une carte
pour pouvoir accéder aux déchèteries
de Daoulas et de Plouédern**
sans limitation du nombre
de passages



OÙ FAIRE SA DEMANDE ?

Munissez-vous d'un justificatif de domicile
de moins de 3 mois, puis rendez-vous au choix :

- ▶ **Sur le site** www.pays-landerneau-daoulas.fr.
- ▶ **À l'une des permanences** dans
les déchèteries et les mairies.
- ▶ **Après du service Environnement**
de la Communauté d'agglomération.



Retrouvez
toutes les infos
et les dates des
permanences

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

- ☎ decheteries@capld.bzh
- ☎ 02 98 21 34 49
- 📍 Service Environnement
ZI de Saint-Ernel • 29800 Landerneau

